

## **Atelier 2**

### ***Acheter l'électricité et le gaz***

Marc KUGLER, EDF

#### **La consultation du marché par les collectivités locales : point de vue d'un prestataire de solutions et fournisseur d'énergie**

**Juillet 2004, les « non-ménages » sont éligibles.**

#### **Quels changements pour les collectivités territoriales ?**

Les factures

Actuellement basées sur un tarif, elle seront scindées en deux parties : des factures d'acheminement de l'énergie et des factures de fourniture d'énergie

Les contrats

Actuellement, des contrats site par site qui se transformeront en contrats d'accès au réseau et en contrats de fourniture

#### **Qu'attendent les collectivités locales ?**

- > Le service au meilleur coût
- > Des prestations pour faciliter la gestion du patrimoine
- > Un accompagnement du fournisseur d'énergie pour s'inscrire dans la démarche « Développement durable »

#### **Que peut apporter EDF ?**

Des offres reposant sur trois volets :

- > Des produits de fournitures calés sur l'expression des besoins de chaque collectivité
- > Des services de gestion et de facturation (gamme Dialège)
- > Des prestations de conseil : MDE, efficacité énergétique HQE et ENR (projets de réhabilitation)

---

Marc KUGLER, EDF

marc.kugler@edf.fr

## **Atelier 2**

### ***Acheter l'électricité et le gaz***

Jean-Charles LEBEAU, SEMITAN

## **Une SEM de transports publics déjà éligible. Comment cela se passe ?**

### **1 – Présentation**

SEMITAN : Société d'Économie Mixte de Transport en commun de l'Agglomération Nantaise.

Exploitant, pour le compte de la Communauté Urbaine de Nantes, du réseau de transport en commun.

- > Le premier réseau de tramways modernes en France
- > 1 500 personnes
- > 69 tramways
- > 340 bus dont 180 au GNV
- > 21 millions de km annuels dont 3.5 millions en tramway
- > 19 GWh de consommation électrique annuelle.

### **TRANSDEV :**

Au sein de C3D, TRANSDEV est l'un des leaders européens du transport collectif de voyageurs par autobus, autocars, tramways et métros.

- > 72 réseaux urbains et 42 réseaux interurbains en France, Grande Bretagne, Portugal, Italie et Australie
- > 6000 autocars, 450 tramways
- > 1 milliards de voyageurs par an
- > 15 000 personnes gérées
- > Volume d'affaire de 990 M€/an.

### **Notre situation en 2000**

- > Nous pensons payer notre énergie trop cher
- > Nous sommes plusieurs réseaux de transport dans ce cas
- > Le Décret 2000-456 du 29 mai 2000 rend éligible, toute entreprise exploitant des services de transport ferroviaire, quelques soit sa consommation, uniquement pour la fourniture de son énergie de traction
- > Nantes représente environ 19 GWh/an et en se regroupant au sein de Transdev, nous pouvons mettre 72 GWh sur le marché
- > Le marché de l'énergie semble suffisamment mature, pour qu'une mise en concurrence soit réelle
- > Les textes sur la concurrence et le code des marchés publics nous incitent vivement à mettre en concurrence
- > Nous sommes engagés vis à vis de notre autorité organisatrice, sur un coût du kilomètre parcouru déterminé.

Cependant :

- > La gestion d'énergie n'est pas notre métier
- > Le transport d'énergie n'est pas libéralisé (il représente une bonne part des coûts, du risque, de la compétence nécessaire et du temps à passer)

- > Les coûts de transport sont encore sur des barèmes provisoires
- > La continuité de l'approvisionnement en énergie est primordiale pour nous
- > Notre profil de consommateur n'est pas nécessairement intéressant pour les producteurs d'énergie.

Nous lançons une démarche d'appel d'offres Européen, piloté par Transdev, assisté du cabinet ECG (Énergie Consulting), pour mettre sur le marché, tout ou partie, de l'énergie de traction des réseaux de :

- > Grenoble (SEMITAG)
- > Limoges (STCL)
- > Montpellier (TAM)
- > Nantes (SEMITAN)
- > Orléans (SEMTAO)
- > Strasbourg (CTS)

### **La préparation de notre appel d'offres**

- > Récupérer les données de consommations :
  - > consommations annuelles,
  - > puissances maximales atteintes,
  - > durée d'utilisation,
  - > nombre et puissance des points d'alimentation,
- > Faire une analyse précise de ces données
- > Définir le type de contrat souhaité
- > Faire une déclaration d'éligibilité
- > Lancer la procédure conforme au code des marchés publics.

### **Les caractéristiques de notre contrat**

La fourniture d'énergie :

- > Le prix du kWh est fixe (pas d'heure creuse ou pleine, pas de saison),
- > Le prix du kWh est fixe pour la durée du contrat (pas de révision, d'indexation, ni d'actualisation),
- > Nous nous engageons sur une consommation d'hiver mini et sur une consommation d'été mini.

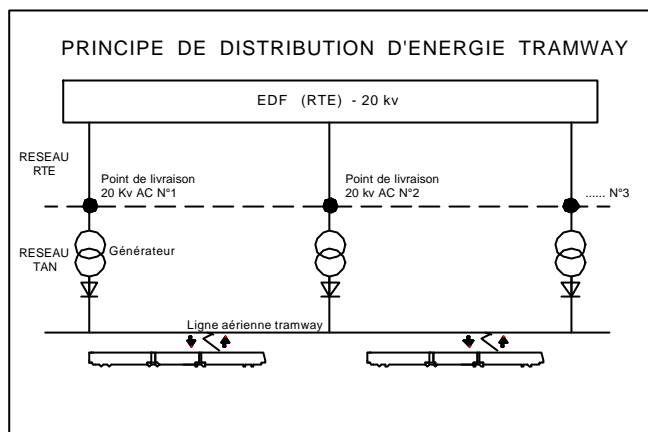
Le transport d'énergie :

- > Le prix du transport de chaque kWh est garanti et fixe. (pas d'heure creuse ou pleine, pas de saison, pas de révision, d'indexation, ni d'actualisation)
- > Le fournisseur d'énergie est aussi le gestionnaire des contrats de transport (MADE ou CARD),
- > Il est intéressé à l'optimisation de ces contrats :
  - > Nous partageons les économies, il assume les pertes
- > Toutes les pénalités de dépassements sont prises en charge par le fournisseur jusqu'à un plafond défini contractuellement (autorisation de dépassement)
- > Les sommes de nos puissances souscrites et autorisations de dépassement peuvent évoluer proportionnellement à nos engagements de consommations.

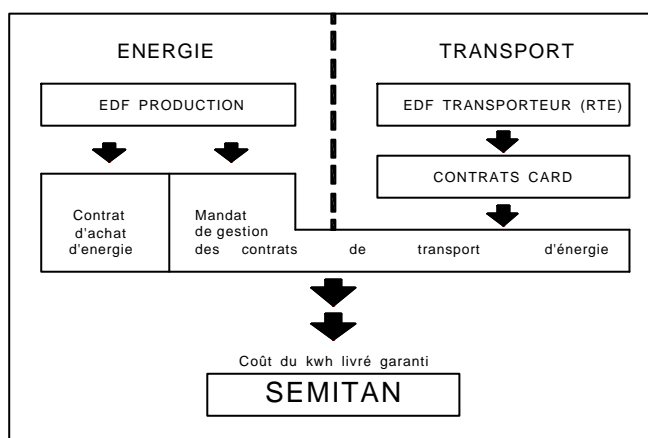
Généralités :

- > La durée du contrat est de 4 ans,
- > Les conditions d'intégration des nouveaux points sont verrouillées,
- > Le fournisseur a l'obligation de transmettre toutes les données de consommation et d'en présenter des synthèses régulières,
- > Une close de revoiyure en cas d'évolution réglementaire est prévue.

**Schéma de distribution tramway**



**Principe de notre contrat**



**Scissions d'EDF et des contrats**

**EdF Transporteur (RTE)**

- 1 contrat CARD par point de livraison
- > contenu du contrat fixé par l'état
  - > Barème imposé

**EdF Producteur**

1 contrat d'achat d'énergie totalement libre

---

Jean-Charles LEBEAU, SEMITAN

jclebeau@tan.fr

## **Atelier 2**

### ***Acheter l'électricité et le gaz***

Jeremy DRAPER, Ville de Milton Keynes (GB)

#### **Une expérience d'achat collectif de municipalités**

##### **Achats d'énergie par un collectif de collectivités locales au Royaume-Uni**

Milton Keynes (MK) est une ville nouvelle créée en 1967 par voie législative à la suite du « New Towns Act ». Située à 80 km au nord de Londres, la ville s'étend sur 30 869 hectares et compte plus de 210 000 habitants. Milton Keynes s'est considérablement développée au cours de ces 30 dernières années grâce à l'installation, sur son territoire, de nombreux équipements et entreprises et connaît la plus forte croissance démographique du pays. La ville nouvelle, laquelle représente un tiers du territoire municipal, concentre 80% de la population. Le reste de la commune est essentiellement rural.

La municipalité achète l'énergie dont elle a besoin comme elle achèterait n'importe quelle autre commodité (ordinateurs, mobilier, véhicules etc.) en suivant une procédure d'achats groupés. Elle emploie un responsable des achats dont la mission est de coordonner toutes les décisions d'achat au sein de la municipalité. Afin de l'aider dans sa tâche, la municipalité est membre du Central Buying Consortium (CBC), un consortium d'achats composé de 17 membres, uniquement des collectivités locales, représentant une population totale d'environ 10 millions d'habitants. Les contrats octroyés par le consortium représentent environ 750 millions de livres par an. Le consortium est une organisation « virtuelle », c'est-à-dire sans personnel, structure ou autre actif. Chaque membre met à disposition du personnel ainsi que d'autres ressources (salles de réunion, fournitures de bureau etc.). Les collectivités membres du consortium n'ont donc pas de charge à payer et bénéficient de l'intégralité des économies réalisées (pas de frais généraux « externes »). Comme toute organisation virtuelle, son statut légal n'est pas bien défini, la plus proche définition que je pourrais en donner est celle d'un club ou d'une fédération, avec son règlement interne, ses protocoles, ses statuts et son comité, auteur d'un rapport annuel.

Les membres du consortium peuvent se spécialiser dans certains domaines en fonction de leurs intérêts et de leurs compétences et devenir acheteur principal pour leur spécialité. Par exemple, si le responsable achats d'une collectivité membre du consortium dispose d'une certaine expérience dans l'achat de matériel informatique, il pourra devenir l'acheteur principal du consortium dans ce domaine. Cela ne veut pas dire qu'il sera seul à s'occuper de cette tâche, mais il sera le coordinateur d'un groupe spécialisé au sein du consortium, groupe composé de représentants de chaque collectivité locale en tant que futurs utilisateurs des biens et services dont l'achat est envisagé. Les responsables achats étant membres de plusieurs de ces groupes, les collectivités locales peuvent ainsi mutualiser leurs connaissances et harmoniser, en quelque sorte, leurs stratégies d'achat. Les appels d'offres ainsi préparés sont officiellement publiés par la collectivité locale dont est issu l'acheteur principal.

L'achat d'énergie n'est qu'une des activités du CBC, mais c'est cet aspect qui nous intéresse ici. Bien que n'étant pas acheteur principal, Milton Keynes est membre du groupe énergie composé des acheteurs principaux pour le gaz, l'électricité, le fuel, le pétrole ainsi que des responsables énergie des différentes collectivités.

Il convient de noter que les municipalités membres du CBC ne sont en aucune façon tenues d'utiliser les contrats CBC, ni de passer par ses groupes d'achat spécialisés. La plupart des membres du consortium participent aux activités pour l'achat d'énergie, mais certains préfèrent gérer cet aspect de manière indépendante.

**Gaz** – l'introduction de la déréglementation sur les marchés du gaz au Royaume-Uni a conduit à une baisse sensible du prix du gaz, à partir de 1990, baisse dont a bénéficié Milton Keynes. Il y eut tout d'abord une baisse de 15 à 20% sur les premiers contrats (contrats de 2 à 3 ans), suivie d'une baisse de 20% sur les contrats suivants. A partir de 1998, les prix ont de nouveau baissé de 10%. Puis les fluctuations des prix sur le marché libre du gaz ont rendu les comparaisons plus difficiles. Récemment, les prix ont augmenté de manière importante, pour atteindre une hausse de 35-45% sur notre dernier contrat.

Cette augmentation des prix mérite quelques explications. La principale raison en est l'ouverture du gazoduc Interconnector entre le Royaume-Uni et l'Europe continentale à la fin des années 1990. Avant cela, les prix du gaz étaient nettement plus bas au Royaume-Uni en raison d'une situation de surapprovisionnement. L'ouverture du gazoduc a modifié cette situation en rendant accessibles les marchés continentaux, beaucoup plus rentables, avec pour conséquence une forte augmentation du prix du gaz au Royaume-Uni en vue de l'aligner sur les niveaux de prix pratiqués sur le continent.

La plupart de nos contrats d'approvisionnement sont des contrats à prix ferme conclus pour une durée de deux ans, avec possibilité de négocier des prorogations annuelles. Depuis 1998, ces contrats concernent tous nos sites municipaux, consommation domestique comprise.

L'appel d'offres est un appel d'offre ouvert, publié au niveau national et européen dans les divers journaux officiels dont le JOCE. Des réunions avec les acheteurs sont également organisées par le CBC à l'attention de toutes les entreprises intéressées afin qu'elles puissent préparer leur offre.

Le nombre d'offres reçues est extrêmement variable, le dernier appel d'offres (août 2003) ayant reçu le moins de réponse. Seuls les fournisseurs de chaque collectivité locale ont en effet fait une offre, ce qui a conduit à une suspicion de manipulation du marché et à l'ouverture d'une enquête par le régulateur, l'OFGEM (the Office of Gas and Electricity Markets). Mais il se peut que cette situation ne soit que le reflet de l'incertitude qui prévaut actuellement sur le marché.

La consommation annuelle de gaz de MK s'élève à 87 379 000 kWh, répartie sur plus de 300 points de comptage.

Le consortium CBC représente une consommation annuelle de 2 500 GWh, soit un marché d'environ 35,7 MEURO hors taxes.

## **Electricité**

Le marché de l'électricité a connu de profondes mutations ces dernières années. Ce n'est qu'en avril 1999, date de l'ouverture à la concurrence des sites consommant moins de 100 kW, que la municipalité a pu ressentir les effets de la libéralisation, tous ses sites devenant éligibles sur ce marché.

Sans entrer dans le détail, la procédure d'appels d'offres du CBC est très simple, les collectivités locales devant fournir une liste de leur postes et niveaux de consommation sous format informatique. Les soumissionnaires font une offre de prix sur la base de ces informations. Les propositions doivent donner un prix « tout compris », c'est à dire sans charges cachées, bien que nous demandions aux soumissionnaires de ventiler les charges (combustible, distribution, mesurage, etc.), ceci afin de pouvoir comparer les offres.

L'ouverture à la concurrence et l'adjudication des marchés de l'électricité ont permis de réaliser des économies toujours plus importantes d'un appel d'offres à l'autre. La plupart de ces économies sont le résultat des changements structurels qu'a connus l'industrie électrique : mise en place de la législation NETA, développement des centrales thermiques à gaz etc. Le dernier appel d'offres pour les sites consommant moins de 100 kW (2000), lequel impose d'utiliser de l'électricité certifiée d'origine renouvelable, a permis d'économiser 15% par rapport au précédent appel d'offres. Le contrat a depuis été renouvelé pour 22 mois, offrant ainsi 18% d'économies supplémentaires.

Les sites consommant moins de 100 kW ont été mis pour la première fois en adjudication en 2000. Le résultat est une économie de 35 à 40% (en fonction de la structure tarifaire) par rapport aux tarifs habituellement pratiqués dans la région. Un nouvel appel d'offres vient d'être lancé pour un contrat de deux ans avec, à la clé, une réduction de prix de 3,5% et la garantie d'un approvisionnement à 100% en électricité verte. Les économies réalisées dans ce secteur ont permis de maintenir les prix de l'électricité au niveau des prix pratiqués il y a 15 ou 20 ans.

Comme pour le gaz, l'appel d'offres est un appel d'offre ouvert, publié au niveau national et européen dans les divers journaux officiels, dont le JOCE. Des réunions avec les acheteurs sont également organisées par le CBC à l'attention de toutes les entreprises intéressées afin qu'elles puissent préparer leur offre. Le nombre d'offres reçues varie considérablement, le dernier appel d'offres ayant reçu le plus faible nombre de réponses (4 offres). Il s'agit là d'une tendance tout à fait inquiétante, les rachats d'entreprises et les dépôts de bilan (Independent Energy & Enron) qu'a connus ce secteur au Royaume-Uni ayant passablement émoussé l'enthousiasme des premiers soumissionnaires après l'ouverture des marchés.

MK consomme annuellement (hors éclairage public) 20 000 MWh d'électricité répartis sur plus de 750 points de comptage. La moitié environ concerne des sites de moins de 100 kW. Pour ce qui est de l'éclairage public, cette consommation n'est pas mesurée, mais est évaluée à 23 000 MWh répartie sur environ 500 points de livraison.

La consommation totale d'électricité du consortium CBC s'élève à environ 645 GWh, éclairage public inclus, soit un marché d'environ 36,9 MEURO hors taxes.

## Notes

- > Le marché du gaz est généralement plus développé que le marché de l'électricité, car le gaz est considéré comme une marchandise comme une autre et son prix est plus sensible aux mouvements des marchés des valeurs, en particulier celui du pétrole.
- > Le niveau de concurrence est variable et dépend de l'état du marché. Elle est donc difficile à prédire.
- > Les chiffres donnés traduisent les effets de la libéralisation à l'échelle de notre petite collectivité locale travaillant en association avec un groupement d'achats important, et ne sont donc pas le reflet de la situation au niveau national.
- > Le marché du gaz n'offre plus de perspectives d'économies importantes – on ne peut que sélectionner la meilleure offre, quitte à payer plus cher.
- > Les prix de l'électricité ont atteint leur niveau le plus bas à la suite des modifications structurelles entreprises dans ce secteur et ne peuvent donc que remonter sous la pression des marchés internationaux.
- > L'approvisionnement en électricité « verte » est garantie grâce à un système d'exonération fiscale. Au Royaume-Uni en effet, tous les consommateurs industriels doivent payer une taxe sur les combustibles appelée Climate Change Levy (CCL) et destinée à lutter contre le changement climatique. Seule l'électricité produite à partir de sources renouvelables ou par cogénération (CHP) de « bonne qualité » est exemptée du paiement de cette taxe et bénéficie de certificats de crédit d'impôt émis par les autorités fiscales britanniques. Lorsque nous indiquons électricité « verte », nous achetons en fait les crédits d'impôts associés à l'électricité détaxée (non soumise au paiement de la taxe CCL) que nous consommons et c'est aux services des impôts dont nous dépendons (par ailleurs très efficaces) d'en apporter la preuve.
- > MK achète environ 85% d'électricité verte, éclairage public compris.
- > Avant la libéralisation des marchés, le prix de l'électricité était fixé dans chaque région par l'entreprise régionale d'électricité (REC - Regional Electricity Company).
- > La libéralisation a eu des effets à la fois positifs et négatifs sur notre collectivité locale. D'un point de vue strictement financier, nous avons pu faire des économies importantes, de l'ordre de 20 à 30% pour le gaz et de 35 à 40%, voire plus, sur l'électricité. Certaines collectivités territoriales ont agi de manière responsable et ont réinvesti cet argent afin d'améliorer l'efficacité énergétique sur leur territoire. D'autres l'ont utilisé à des fins non énergétiques. La municipalité de Milton Keynes a malheureusement connu une situation financière difficile pendant de nombreuses années et l'argent économisé n'a donc pas été réinvesti dans le secteur. Le coût des appels d'offres est également élevé et la qualité des services fournis par les entreprises énergétiques (comptage, facturation etc.) est variable.
- > Un autre effet important lié à la baisse du prix de l'énergie concerne les politiques de maîtrise de l'énergie. Gaspiller l'électricité ou le gaz coûte en effet aujourd'hui moins cher que de l'économiser et les projets d'économie d'énergie qui offraient un temps de retour sur investissement de 3 ans il y a de cela 5 ans, ne peuvent maintenant être amortis avant 6 ans. En tant qu'ingénieur en maîtrise de l'énergie, je serais heureux de voir le retour d'une énergie chère !

### Glossaire

<b>CBC</b>	Central Buying Consortium
<b>NETA</b>	New Electricity Trading Arrangements - législation concernant la fourniture et la production d'électricité
<b>REC</b>	Regional Electricity Company - société propriétaire des réseaux locaux dont elle assure également l'entretien
<b>CCL</b>	Climate Change Levy – taxe visant à lutter contre le changement climatique
<b>CHP</b>	Combined Heat and Power - cogénération
<b>MK</b>	Milton Keynes

### Liens

Adresse internet du CBC	- <a href="http://www.cbconline.org.uk/">http://www.cbconline.org.uk/</a>
Adresse internet de MK Council	- <a href="http://www.mkweb.co.uk/mkcouncil/home.asp">http://www.mkweb.co.uk/mkcouncil/home.asp</a>
OFGEM	- <a href="http://www.ofgem.gov.uk/ofgem/index.jsp">http://www.ofgem.gov.uk/ofgem/index.jsp</a>

---

Jeremy DRAPER, Milton Keynes Council (GB)

Jeremy.Draper@Milton-Keynes.gov.uk